

**PV du chantier N°14**

**du : 04/02/2015**

<b>ORGANISMES (M.O et Maitrise)</b>	<b>REPRESANTANS</b>	<b>P</b>	<b>D</b>
Maître d'Ouvrage			X
			X
			X
Architecte		X	X
BET et OPC			X
		X	X

<b>ORGANISME (Entreprise)</b>	<b>REPRESANTANT</b>	<b>P</b>	<b>D</b>
Entreprise		X	X

Le contenu intégral de ce PV est définitivement accepté par l'ensemble des intervenants s'il ne fait pas objet de remarques dans la semaine qui suit.

**PROCHAINES REUNIONS LE : 11/03/2015 à 10h00**

**Au chantier du projet**

P : Présent

D : Diffusion

N°9	Intervenants concernés	Demandé par	date demande	Observations
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>				
	Il a été procédé ce jour au démarrage des travaux de réalisation d'un appartement témoin.	MO	24/11/2014	PM
	Les réunions de chantier seront à chaque mercredi à 10h00.	MO	03/12/2014	PM
	Le maitre d'ouvrage a désigné ce jour l'emplacement des baraques de chantier, ainsi que de posé et équipés ces derniers.	MO	17/12/2014	PM
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il a été procédé ce jour à la vérification et la validation des axes et les fils sur les chaises.</li> </ul>	Maitrise d'œuvre.	03/12/2014	PM
	L'entreprise doit fournir les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>L'écrasement des briques et des agglos.</li> <li>Les résultats de béton.</li> </ul>	Maitrise d'œuvre	24/11/2014	Rappels
	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'entreprise doit inviter le laboratoire pour les essais de bon sol des tranchés avant la pose de béton de propreté.</li> </ul>	Maitrise d'œuvre	03/12/2014	OK
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle des bétons : 3 contrôles de béton à prévoir : 1 dans les semelles, 1 dans les poteaux en élévation, et 1 dans la dalle.</li> <li>L'entreprise doit évacuer les pierres de gros béton constaté sur chantier.</li> <li>Il a été signalé que le diamètre max de pierre utile de gros béton doit être de 25cm.</li> </ul>	Maitrise d'œuvre	17/12/2014	PM
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il a été constaté que les moyens humains et matériels sont insuffisant pour achevés les travaux dans les délais contractuels du marché.</li> <li>Il est demandé à l'entreprise de mettre sur place les moyens humains et matériel nécessaire.</li> <li><b><u>L'entreprise doit exécuter les regards des EU et EP selon les plans techniques de BET.</u></b></li> </ul>	Maitrise d'œuvre	17/12/2014	<b>Rappels</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est demandé à l'entreprise de refaire le planning d'achèvement selon les recommandations donnes par la maitrise d'œuvre.</li> </ul>	Maitrise d'œuvre	17/12/2014	OK
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le maitre d'ouvrage demande à l'entreprise de changer l'emplacement des baraques.</li> </ul>	MO	24/12/2014	OK
	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'architecte fournira cet après-midi un détail de menuiserie bois ainsi le plan de calepinage de SDB.</li> </ul>	MO	14/01/2015	PM
<b>POINT D'ORDRE GENARAL (ENTREPRISES)</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'entreprise s'engage à posés les baraque de chantier le 24/12/2014.</li> </ul>	Maitrise d'œuvre	17/12/2014	OK